

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BONNEUIL LES EAUX

Séance du 28 mai 2024 à 20h00

Présents : Hervé BOEYAERT, Sébastien CORDELLE, Nicole CORDIER, Odile DONNEFOY, Jean-Baptiste DOUCHET, Janique HEDE, Yves GRIOCHE.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Julien COMMELIN donne pouvoir à Sébastien CORDELLE,
Pauline SINNEMA donne pouvoir à Hervé BOEYAERT,
Elie LINSTRUISEUR donne pouvoir à Nicole CORDIER
Christian ROUSSELIN donne pouvoir à Odile DONNEFOY
Kévin DENYS, Rovi FIGUEIREDO

Secrétaire de séance : Hervé BOEYAERT

Lecture et validation du compte rendu du 16 avril 2024

1/ SDIS 60 : convention pour le soutien et le suivi du CPI

Madame le maire donne lecture de la convention proposée par le SDIS pour le soutien et le suivi du centre de première intervention.

Après délibérations, les membres du conseil autorisent madame le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

2/ Prime pouvoir d'achat

Madame le maire rappelle le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, obligatoire pour les fonctions publiques d'état et hospitalières, facultative pour la fonction publique territoriale.

Madame le maire informe avoir saisi le Comité Social Territorial du Centre De Gestion et avoir reçu un avis favorable en date du 7 mai 2024 sur les propositions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	250 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	250 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	250 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	400 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Compte tenu du contexte d'inflation et de la perte de pouvoir d'achat des agents publics, il est proposé à l'assemblée de consacrer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents publics éligibles comme **ci-dessus**

Il est précisé que chaque agent concerné devra recevoir l'explication et l'information sur le caractère exceptionnel de cette prime.

Adopté à l'unanimité.

- Organisation du bureau pour les élections européennes du 09 juin 2024

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
CORDELLE Sébastien	BOEYAERT Hervé	CORDIER Nicole	CORDIER Nicole
LINSTRUISEUR Elie	GRIOCHE Yves	HEDE Janique	DONNEFOY Odile
SINNEMA Pauline	DOUCHET Jean- Baptiste	DONNEFOY Odile	CORDELLE Sébastien

Présents au dépouillement : Hervé BOEYAERT, Sébastien CORDELLE, Nicole CORDIER, Odile DONNEFOY, Yves GRIOCHE.

Questions diverses :

Travaux RD 1001 : réunion le 05 juin 2024 à 16h00

Vente hangar RAYEZ : signature le vendredi 31 mai. La commission bâtiment se réunira sur place afin de décider des premiers aménagements, date à définir.

Madame le maire informe le conseil que des intrusions ont été constatées dans la salle des fêtes avec quelques dégradations (jet d'eau dans la cuisine). La vidéo surveillance a permis l'identification de mineurs. Si le problème persiste il faudra envisager le changement des serrures des portes de secours.

La production d'eau chaude de la salle des fêtes est hors service, monsieur LEROY va remplacer la pompe endommagée, ce dommage est peut-être dû à la présence d'eau dans la cuve à fuel enterrée. Des devis seront demandés pour un chauffe-eau en production solaire et thermodynamique.

Séance levée à 21h30